

Le smic sera revalorisé dès le mois de décembre

Le salaire minimum sera valorisé de 2.1% le 1^{er} décembre. Il passera de 9 euros brut de l'heure à 9,19 euros au 1^{er} décembre.

Pour les entreprises qui rémunèrent leurs salariés au smic, il faut savoir que le Smic va augmenter de 2,1% le 1^{er} décembre. Le salaire brut par mois pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires sera de 1393,82 euros.

La Direction Générale du Travail précise qu'il s'agit « d'une application des règles légales ».

Une inflation des prix en glissement annuel de 2%, comme c'est le cas actuellement, entraîne une revalorisation automatique.

Vous avez une question ?
Contactez nous !